



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ

QUE le Conseil à sa séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2021 a adopté les règlements:

- no 2021-459 concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixes et au compteur 2022;
- no 2021-460 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques 2022;
- no 2021-461 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures 2022;
- no 2021-462 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2022.

QUE lesdits règlements sont déposés au bureau de la soussignée, 540, boul. Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Beauceville ce 8 février 2022.

Melissa Rodrigue

MÉLISSA RODRIGUE
Greffière-adjointe